

Audience SGAMI OUEST du 17/04/2020

Point de situation crise sanitaire COVID-19 Zone Ouest

Compte-rendu

Début réunion 14H00 (*durée maximum 1H30 selon recommandations/instructions du Ministère de l'Intérieur*).

Réunion sous la présidence de Mme ARRIGHI Secrétaire Générale Adjointe SGAMI OUEST en présence de :

- Cabinet SGAMI - Bureau des moyens
- Direction des Ressources Humaines (DRH)
- Direction de l'Équipement et de la Logistique (DEL)
- Médecine de prévention & Médecine statutaire
- Organisations syndicales : FSMI FO – CFDT – CGT

Ouverture de la réunion par Mme ARRIGHI qui fixe la date de la prochaine réunion sur le même format au jeudi 30/04/2020.

Situation sanitaire et administrative périmètre SGAMI OUEST au 17/04/2020 :

- ▶ 899 agents au SGAMI OUEST tous sites confondus (Rennes, Tours et Oissel)
- ▶ 237 agents présents
- ▶ Taux de présence 26,6 %
- ▶ 171 agents en position administrative « Télétravail / travail à distance »
- ▶ 257 agents en position administrative « ASA confinement »
- ▶ 45 agents en position administrative « ASA garde d'enfant(s) »
- ▶ 184 agents en position administrative « autres absences » (CLM, grossesses...)
- ▶ 05 suspicions COVID-19
- ▶ Aucune hospitalisation d'agent sur la zone ouest

Situation sanitaire périmètre Police Nationale Zone Ouest au 17/04/2020 :

- ▶ 1 collègue hospitalisé en réanimation (état stabilisé)
- ▶ 4 collègues hospitalisés sous oxygène
- ▶ 22 fonctionnaires testés au COVID-19

La médecine statutaire souligne que la zone ouest (notamment la région Bretagne) est particulièrement épargnée par cette pandémie. Elle indique, pour information, un taux d'occupation des lits en réanimation de l'ordre de 74 % (principalement occupés par des transferts opérés depuis d'autres régions).

La médecine de prévention informe que nous sommes rentrés progressivement dans la période de reprise du travail pour les premiers agents malades (post-quatorzaine).

La médecine statutaire précise qu'entre 150 et 200 fonctionnaires actifs sont actuellement en reprise progressive de service suite à des arrêts maladie COVID-19.

La médecine de prévention rappelle que tout agent ayant été malade (cas confirmés ou suspicions) doit consulter avant reprise du travail :

- ▶ La médecine de prévention pour les personnels PATS (depuis 2013)
- ▶ La médecine statutaire pour les personnels actifs (CEA, CRS...)

La médecine de prévention précise qu'il existe 2 types de tests :

- ▶ Test viral = dépistage de la maladie à l'instant T
- ▶ Test sérologique = dépistage de l'immunité (pas encore utilisé)

Fonctionnement / gestion quotidienne de la crise sanitaire au SGAMI OUEST :

- ▶ Tableau reporting transmis à la Préfète déléguée + SGA quotidiennement
- ▶ Remontée des effectifs par direction tous les jours
- ▶ Taux de présence moyen entre 25-26 % toutes directions, tous sites confondus

Déconfinement : La Secrétaire Générale Adjointe indique qu'à ce jour aucune doctrine sur aucun des deux périmètres (Police Nationale et SGAMI) n'est parue. Elle porte à notre connaissance que le Secrétariat Général du Ministère de l'Intérieur rencontre actuellement les autres homologues des autres ministères et étudie des pistes de réflexion sur la sortie du confinement (port du masque pour les personnels actifs, PATS...).

Ordonnance n° 2020-430 du 15/04/2020 : Suite à la publication de cette ordonnance relative à la prise de RTT ou congés dans la fonction publique de l'État, les périmètres sont en attente d'une circulaire d'application / instruction de commandement dans les directions d'emploi.

Les représentants de la FSMI FO font remarquer que la note du 10/04/2020 de Madame la Préfète Déléguée pour la Défense et la Sécurité Ouest portant sur les congés de Pâques et la période estivale n'est pas en adéquation avec l'ordonnance du 15/04/2020 et rappellent qu'il ne faut pas confondre vitesse et précipitation sachant que des discussions sur l'aménagement de cette ordonnance sont en cours entre les organisations syndicales et le Ministère de l'Intérieur ! En effet, les représentants de la FSMI FO portent à la connaissance des membres de l'administration présents que plusieurs chefs de service exercent une pression sur les agents sur la prise et la pose de congés conformément à la note de Madame la Préfète Déléguée du 10/04/2020.

Les représentants de la FSMI FO demandent donc la révision de la note du 10/04/2020 de Madame la Préfète Déléguée pour la Défense et la Sécurité Ouest portant sur les congés de Pâques et la période estivale en adéquation avec l'ordonnance du 15/04/2020 et dans l'attente des instructions ministérielles.

Pointages & régularisations compteurs CASPER :

- ▶ Agent présent sur site = pointage CASPER normal
- ▶ Agent en position télétravail / travail à distance = forfaitaire 07h36
- ▶ Agent en position ASA = 7h36 (droits ARTT minorés)

La Secrétaire Générale Adjoint précise que les agents présents sur site dépassant la durée de 07h36 ne seront aucunement lésés et pourront reporter les heures supplémentaires sur leurs compteurs CASPER.

La Direction des Ressources Humaines indique que les équipes de la cellule interne auront un gros travail de mise à jour des compteurs CASPER à l'issue du confinement pour l'ensemble des agents du SGAMI OUEST (soit environ 900 compteurs). Elle précise aussi qu'afin d'opérer à la régularisation des compteurs CASPER, chaque directeur devra valider un tableau des positions administratives des agents sous sa direction.

Les représentants de la FSMI FO demandent la transparence auprès des agents sur la classification de leurs différentes positions administratives durant la période de confinement et que les tableaux transmis par les directions à la cellule interne soient portés à la connaissance des agents et validés en accord avec leur encadrement direct. En effet, les représentants de la FSMI FO ont donné à titre d'exemple le cas de certains agents qui ont été placés, en 1ère période de confinement, en position administrative « ASA confinement » alors qu'ils télétravaillaient !

Les représentants de la FSMI FO rappellent aux membres de l'administration qu'ils suivront avec attention ces revendications dans l'intérêt des agents du SGAMI OUEST !

Pour rappel, un arrêté collectif a été signé par Mme la Préfète Déléguée concernant la possibilité accordée aux agents du SGAMI OUEST de pouvoir travailler à l'extérieur des sites (télétravail, travail à distance). Une liste nominative et évolutive (300 agents) a été annexée à l'arrêté. Cet arrêté est une couverture pour les agents (assurance). L'arrêté est consultable sur le site intranet du SGAMI (sans l'annexe).

➔ **Congé Maladie Ordinaire (CMO)** : suite à l'interrogation des représentants du personnel FSMI FO concernant l'instruction des dossiers médico-statutaires en période de PCA, la Direction des Ressources Humaines confirme que les agents en CMO et arrivant à 90 jours d'arrêt sont bien avisés par l'administration qu'ils passeront à 1/2 traitement au-delà de 3 mois de CMO.

La Direction des Ressources Humaines précise que le BPATS reste en lien étroit avec le Bureau des Affaires Médicales (BAM) et les Conseillers Techniques Régionaux (CTR) sur les situations médicales des agents concernés et invite aussi les organisations syndicales à informer l'administration de toute situation particulière portée à leur connaissance.

➔ **Ruptures conventionnelles** : les représentants de la FSMI FO interrogent l'administration sur le traitement des demandes de ruptures conventionnelles en cours d'instruction.

La Direction des Ressources Humaines rappelle qu'elle est toujours en attente de l'instruction (qui devrait être diffusée fin avril), que le calcul de l'indemnité est assuré au niveau central et que cette période de crise sanitaire et de mode dégradé dans les services entraînent donc un délai de traitement rallongé. Les demandes de ruptures conventionnelles initiées pour les mois d'avril/mai et juin sont donc reportées.

Pour rappel, Plan de Continuité d'Activité (PCA) voté à l'unanimité lors du CHSCT/CT extraordinaire SGAMI OUEST du 20/03/2020.

Ce PCA est consultable sur le site intranet du SGAMI OUEST et sur l'espace collaboratif de travail OSMOSE.

Le Plan de Continuité d'Activité (PCA) fixe les missions essentielles d'organisation du SGAMI OUEST pendant cette crise sanitaire sur 5 axes :

- ▶ Ressources Humaines (RH) : continuité de la rémunération des agents
- ▶ Direction des Equipements et de la Logistique (DEL) : équipements individuels
- ▶ DZSIC : soutien informatique, mise en place d'outils de travail (télétravail...)
- ▶ Plan réservistes
- ▶ Conseil juridique : veille juridique quotidienne (marchés, JO...)

➔ **Équipements de Protection Individuelle (EPI)** : les représentants de la FSMI FO souhaitent faire un rappel sur le point n° 4 PCA : Protocole de protection, d'hygiène et de nettoyage

Moyens de protection

« Masques FFP2 : (cf définition en annexe 1)

Ces masques sont destinés essentiellement aux professionnels de la santé et aux agents en contact direct et régulier avec le public.

Afin de préserver les agents du SGAMI en contact avec l'extérieur dans le cadre de l'exercice de leur mission de soutien, une dotation de masques FFP2 est prévue ; dotation calculée sur une base de 100 jours pour un effectif cible correspondant à 7% des effectifs globaux. »

Les représentants de la FSMI FO rappellent aux membres de l'administration que les agents du SGAMI ont les mêmes droits que les collègues actifs concernant les moyens de protection. En effet, l'exposition au virus et les contacts prolongés avec du public concernent plusieurs directions/services du SGAMI (Ateliers automobiles, service médical, accueil, DZSIC, BSU...).

Le SGAMI assure le stockage et la distribution des moyens de protection des services opérationnels mais ne doit pas pour autant oublier et négliger la protection de ses agents !

La médecine de prévention souligne qu'elle est quotidiennement alertée et questionnée sur les moyens de protections individuelles (masques, gants, lunettes, gels...) et sur les process d'habillage et nettoyage (moyenne de 25 appels par jour).

La FSMI FO souligne qu'elle diffuse à toutes fins utiles des fiches techniques sur ces process aux agents/adhérents.

➔ **OSMOSE** : La Secrétaire Générale Adjointe souhaite faire un point sur l'outil OSMOSE mis en place dès le début du PCA. Elle rappelle que cet outil collaboratif représente la plus grosse communauté sur l'ensemble du territoire national mais reconnaît qu'il n'est pas très attractif et intuitif dans sa présentation. Il reste néanmoins un espace de travail pertinent, alimenté par chaque direction (actualités, articles, photos...), et permet de partager des informations et des interrogations à travers une Foire Aux Questions (FAQ). OSMOSE s'inscrit dans un élan de solidarité et de cohésion au sein du SGAMI

QUEST. Le nombre de consultations/connexions des agents a été divisé par 3 depuis le début de cette crise sanitaire mais il faut noter une reprise d'activité progressive avec une augmentation des appels/consultations téléphoniques.

- ➔ **NOMADE 2** : Les agents sont en lien quotidiennement avec la chaîne hiérarchique via les réseaux et outils de communication tels que Whatsapp, Tchap, Nomade 2... afin d'assurer de façon optimale la continuité des services (suivi des dossiers, organisation des plannings...).

Les représentants de la FSMI FO font remarquer que l'application Tchap pourrait être davantage déployée au sein des directions et que les connexions NOMADE 2 pourraient être systématiquement élargies aux nouveaux/futurs arrivants du SGAMI (anticipation en cas de nouvelle crise sanitaire).

- ➔ **CET périmètre Police Nationale (actifs)** : Les représentants de la FSMI FO interrogent l'administration sur la mise en paiement des CET des fonctionnaires de police au mois de juin ?

Les services du SGAMI fonctionnant en mode « dégradé » avec un taux de présence moyen entre 25-26% (toutes directions, tous sites confondus), la Direction des Ressources Humaines (DRH) rappelle que sa mission essentielle est de maintenir la rémunération des agents (assurer les opérations de contrôle des éléments de paie afin de garantir la reconduction de la paie principale).

Aussi, il faut envisager un retard de mise en paiement des CET d'un mois.

Les heures de nuit et d'astreintes du 1er trimestre 2020 devrait être payées au mois de juin.

La date de mise en paiement des primes de fidélisation n'est pas encore fixée.

Les éléments de paie des incorporations en école (ADS 02/03/20) ainsi que les prises de postes (mobilités, contractuels...) ont bien été pris en compte. Une vigilance particulière est portée sur les arrivées au 01/04/2020 (avances).

La DRH demande à l'ensemble des membres de cette audience de porter une attention particulière et ne pas hésiter à signaler tout agent en situation difficile car le calendrier de paie est très court (changement de RIB...).

- ➔ Prochaine réunion « point de situation crise sanitaire COVID-19 Zone Ouest » fixée au 30 avril 2020.

Fin de séance 15h30 (délai respecté).

La FSMI FO rappelle qu'elle n'hésitera pas à saisir l'administration si nécessaire en fonction de l'évolution de l'actualité dans le cadre de cette crise sanitaire.

Prenez soin de vous...